

CONSEILLER, PREPARER, REDIGER UN CONTRAT DE VENTE



PARTICIPANT(S) :

Toute personne justifiant d'une expérience professionnelle ou en cours de formation dans le domaine commercial, juridique et économique.

ORGANISATION :

Durée : 7 heures

Lieux : Campus du lac ou Campus de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en droit de l'Immobilier.

PRE-REQUIS

Les aspects techniques et juridiques devraient avoir été abordés.

ELIGIBILITE :

CPF 235 467

Module 4 de la Certification :

Commercialisation, vente et location de biens immobiliers.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Respecter les modalités contractuelles des différents avants contrats.
- Préparer et rédiger ces contrats dans le cadre juridique.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Dynamique pédagogique qui favorise l'engagement de chacun dans une vraie réflexion.

L'interactivité sera soutenue par l'alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de mises en situation.

CONTENU DU PROGRAMME

LE CONTRAT DE VENTE.

- Les conditions générales de la vente.
- Les effets de la vente.

LES REGLES COMMUNES AUX AVANT CONTRATS.

- Les éléments de rédaction de l'avant-contrat.
- Les règles de protection de l'acquéreur.
- L'indemnité d'immobilisation.
- Les conditions suspensives.

LA PROMESSE UNILATERALE DE VENTE (PUV).

- Le mécanisme - fonctionnement – effets.

LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE (PSV).

- Le mécanisme – fonctionnement – effets.

LES ELEMENTS RELATIFS A LA VENTE D'UN LOT EN COPROPRIETE.

- Les documents à annexer à l'avant contrat ou acte de vente.
- Les documents à notifier par le syndic ou le notaire.